

Séance extraordinaire du 18 décembre 2024

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 18 décembre 2024, dès 20 h 45, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Madame la conseillère Martine André ainsi que Messieurs les conseillers, Gilles Massey, Jean Barrette et Jacques Ostiguy.

Absents : Madame la conseillère Najah Zaoude et Monsieur le conseiller Ian Dellner

Assistent également à la séance, Danielle Coupal directrice générale et greffière-trésorière et Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2024-12-253

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 20h45;

Monsieur le conseiller Gilles Massey propose d'ajouter un point à l'ordre du jour soit le point numéro 10 Période de questions et communications des membres du Conseil municipal;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 20h45 tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PAROLE AU MAIRE

4. GREFFE

- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024, à 19h30
- 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19h30

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt des chèques émis et déboursés
- 5.2 Approbation de la liste des comptes à payer

6. SERVICES URBAINS

- 6.1 Ordre de changement – Travaux de remise en état du sous-sol du 128 rue des Rigolets (Centre communautaire)
- 6.2 Autorisation de paiement – Décompte no 2 – Travaux rue des Noyers et des Peupliers – TecQ 2019-2024

7. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 7.1 Octroi de mandat – Services professionnels Cain Lamarre SENCRL – Finalisation des ententes intermunicipales avec Vaudreuil-Dorion

8. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 8.1 Avis de motion du règlement no 386-2024 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2025
- 8.2 Dépôt du projet de règlement no 386-2024 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2025

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

4. GREFFE

2024-12-254

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2024, À 19H30

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-255

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024 À 19H30

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19h30 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS ET DÉBOURSÉS

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 15 décembre 2024 pour un montant de 14 666,45 \$;

Chèques émis par la Municipalité	0 \$
Palements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	1 550,32 \$
Salaires nets	13 116,13 \$
TOTAL	14 666,45 \$

2024-12-256

5.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 550 381,03 \$ en date du 15 décembre 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 13114 à 13139 et 24181 à 24190 totalisant un montant de 550 381,03\$ en date du 15 décembre 2024;

QUE tenant compte de la grève de Postes Canada, les paiements pourront être effectués par transfert bancaire, le cas échéant;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICES URBAINS

2024-12-257

6.1 ORDRE DE CHANGEMENT – TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DU SOUS-SOL DU 128 RUE DES RIGOLETS (CENTRE COMMUNAUTAIRE)

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-215 pour l'octroi du mandat de remise en état du sous-sol du 128 des Rigolets (Centre communautaire);

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de deux (2) portes incluses dans les soumissions reçues n'a pas été soumis au Conseil le 6 novembre 2024 et qu'elles sont requises selon les besoins identifiés dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les demandes de prix obtenus par mode d'invitation auprès des entreprises suivantes, excluant les taxes :

- Construction Léger et Fils	19 500,00\$
- Construction Lecompte Inc.	17 467,15\$
- Les Bros Construction	12 554,70\$
- Finition intérieure Brabant inc.	10 600,00\$

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Finition intérieure Brabant inc., pour un montant de 10 600\$ excluant taxes, afin de faire la remise en état du sous-sol du 128, rue des Rigolets (Centre communautaire), selon le prix soumis le 9 octobre 2024;

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 1;

QUE le montant des travaux sera entièrement remboursé par la compagnie d'assurances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-258

6.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE NO 2 – TRAVAUX RUE DES NOYERS ET DES PEUPLIERS – TECQ 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la firme EFEL recommande le paiement du décompte progressif no 2 en rapport avec les travaux exécutés dans le cadre du projet du renouvellement de conduites rue des Peupliers et des Noyers dans son rapport du 15 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la somme exigible est de 472 925,94\$ avant taxes et avant la retenue contractuelle de 10%;

CONSIDÉRANT la facture no 012758 datée du 15 novembre 2024 de Pavages D'Amour inc.;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture no 012758 de Pavages D'Amour inc. datée du 15 novembre 2024 au montant de 472 925,94\$ avant taxes, réduit du montant de la retenue contractuelle de 10%, soit 47 292,59\$, pour un montant total net de 489 371,94\$ incluant les taxes;

QUE les coûts en lien avec ces travaux soient financés par l'aide financière de la TECQ 2019-2024, au poste budgétaire # 23-040-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2024-12-259

7.1 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS CAIN LAMARRE-FINALISATION DES ENTENTES INTERMUNICIPALES AVEC VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté la résolution no 24-10-0813 le 21 octobre 2024 pour demander à la Commission municipale du Québec ("CMQ") de fixer le prix de l'eau fournie à la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et le prix du service de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend être représentée devant la CMQ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité mandate Cain Lamarre SENCRL afin de la représenter dans le cadre de la demande présentée à la CMQ par Vaudreuil-Dorion afin de déterminer la quote-part annuelle de Vaudreuil-sur-le-Lac pour les coûts des services rendus en lien avec la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

8.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 386-2024 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION (TAUX VARIÉS), DE COMPENSATIONS MUNICIPALES ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AU BUDGET 2025

Il est par la présente donné avis de motion par Martine André que le projet de règlement numéro 386-2024 est déposé, séance tenante, et sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente.

2024-12-260

8.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 386-2024 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION (TAUX VARIÉS), DE COMPENSATIONS MUNICIPALES ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AU BUDGET 2025

CONSIDÉRANT les dispositions spécifiques du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition des taxes et de tarifs notamment les articles 988 et suivants du Code municipal du Québec et les articles 232, 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, de pourvoir aux améliorations et de faire face aux obligations de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 5 décembre 2024 décrétant la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2025, le 18 décembre 2024 à 19h30;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Martine André ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER le projet de règlement no 386-2024 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21H00 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 21H01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*

2024-12-261